

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1648

27 août 2009

### SOMMAIRE

9REN Holding .....	79081	Luxshipping S.A. ....	79068
Allianz Global Investors Fund .....	79079	Melus SPF S.A. ....	79066
AL Opportunities .....	79088	M Finance S.A. ....	79067
Amas Holding .....	79066	NHS Investments S.A. ....	79084
Approche .....	79081	Odyfinance S.A. ....	79097
Arnoux International S.A. ....	79100	Oil & Gas Equity S.A. ....	79103
Barthstrasse S.à r.l. ....	79092	Oracle Belgium B.V.B.A. (Succursale de Luxembourg) .....	79103
BBL International S.A. ....	79104	Orco Property Group .....	79058
Bolux .....	79065	Orco Property Group .....	79060
Châtelet Investissements S.A. ....	79103	Orco Property Group .....	79062
Chelsea Invest Holding .....	79071	Pharminvest S.A. ....	79094
CVCI Luxembourg Holding S.à r.l. ....	79101	Plantation Nord-Sumatra Ltd S.A. ....	79090
De Beers Vostok Holdings S.à r.l. ....	79088	Praterstrasse Beteiligungs GmbH .....	79095
Dexia Bonds .....	79076	Quotapart Holding S.A. ....	79067
Dexia Leveraged Investment .....	79076	Rabel S.A. ....	79100
Doragren .....	79069	Sagittarius Invest S.A. ....	79085
European Health Food Research S.A. ....	79104	Sagres Participations S.A. ....	79086
Fidam .....	79065	Silk .....	79079
Fincotrans S.A. ....	79096	Sirius Fund .....	79066
Graphique Systèmes S.A. ....	79103	Sitrof Holding S.A. ....	79068
H Chateau VII S.à r.l. ....	79104	Solarix S.A. ....	79082
Helena 2 .....	79085	Special Products Corporation Sàrl .....	79103
Hoffmann Investment S.A. ....	79069	Stability Funds .....	79079
Hotel Outsource Management Internatio- nal (HOMI) S.C.S. ....	79100	TEN-X S.A. ....	79100
Hymmostar S.A. ....	79100	Texhol S.A. ....	79070
Immoint S.A. ....	79070	Toolux Sanding S.A. ....	79068
Indufin Capital Partners S.A., SICAR ....	79071	Treid SA .....	79099
Industrielle Beteiligung S.A. ....	79089	Twinfinance S.A. ....	79102
Jam Investment Group S.à r.l. ....	79092	United Industrial Associates Holding S.A. .....	79064
Jordanus Holding S.A. ....	79067		
Lucien Holdings S.à r.l. ....	79080		

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

At the request of bondholders owning more than 5% of the issue made to the bondholders representative, a

**GENERAL MEETING**

of the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010333302 (the "Bonds 2013") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on June 1, 2006 of € 149.999.928, 1 per cent convertible bonds due May 31, 2013 at an issue price: € 138, represented by 1.086.956 convertible bonds with a par value of € 145, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on May 17, 2006 (the "Prospectus"), will be held at the registered office of the Company, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on *September 15, 2009* at 11h00 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Follow-up of the filing of claims on 22 June 2009 by the bondholders representative in accordance with its duties and Article 88 of the Luxembourg laws.
2. Authority and duties of the bondholders representative in respect of representing the interests of the bondholders in the sauvegarde process of the Company or in any other insolvency proceedings that might be opened against the Company or any of its subsidiaries, including without limitation:
  - keeping the bondholders updated as to developments in the Company's sauvegarde proceedings, passing on information received from the Company and requesting information from the Company on behalf of the bondholders;
  - the organization of the vote of the bondholders in respect of the sauvegarde; and
  - any measure aimed at defending the bondholders' interests.
3. Setting of the date of and determination of the agenda for the next bondholder general meeting.
4. Setting the remuneration of the bondholders representative as from the bond issue date.
5. Replacement of Mrs Brigitte Bertrand as Bondholder representative.
6. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2013 from September 1st, 2009 on request either with the Company on [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com) or with the Bondholders Representative by email at [lloroi@pt.lu](mailto:lloroi@pt.lu).

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2013 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

*1. Authorization to participate*

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2013 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

*2. Participation in and Voting at the Meeting*

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2013, the Bonds 2013 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2013 are effected.

All of the Bonds 2013 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depository for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2013, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2013. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2013 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of September 9, 2009 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2013, it shall not release the Bond 2013 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2013 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2013 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from September 1, 2009 to September 9, 2009

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is September 9, 2009

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is September 9, 2009

### 3. Contact

The Bondholder representative

Mrs Brigitte Bertrand represented by Mr Luc Leroi

13a, rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

CACEIS Corporate Trust  
Service assemblées  
14, rue du Rouget de Lisle, F-92889 Issy les Moulineaux  
Fax : +33 1.49.08.05.82  
Email: gisele.gresle@caceis.com

The Company  
ORCO PROPERTY GROUP, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen  
Att. M. Olivier Lansac  
Tel: +352 26 47 67 50  
Fax: +352 26 47 67 67  
Email: olansac@orcogroup.com

Eischen August 26, 2009.  
Brigitte Leroi-Bertrand  
*Bondholder representative*

Référence de publication: 2009106984/1273/128.

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

At the request of bondholders owning more than 5% of the issue made to the bondholders representative, a  
**GENERAL MEETING**

of the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010249599 (the "Bonds 2010") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 50.272.605,30, 4.5 per cent bonds with redeemable share subscription warrants attached due November 18, 2005 at an issue price: € 686,10, represented by 73.273 bonds with a par value of € 686,10, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on November 14, 2005 (the "Prospectus"), will be held at the registered office of the Company, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on *September 15, 2009* at 9h00 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Follow-up of the filing of claims on 22 June 2009 by the bondholders representative in accordance with its duties and Article 88 of the Luxembourg laws.
2. Authority and duties of the bondholders representative in respect of representing the interests of the bondholders in the sauvegarde process of the Company or in any other insolvency proceedings that might be opened against the Company or any of its subsidiaries, including without limitation:
  - keeping the bondholders updated as to developments in the Company's sauvegarde proceedings, passing on information received from the Company and requesting information from the Company on behalf of the bondholders;
  - the organization of the vote of the bondholders in respect of the sauvegarde; and
  - any measure aimed at defending the bondholders' interests.
3. Setting of the date of and determination of the agenda for the next bondholder general meeting.
4. Setting the remuneration of the bondholders representative as from the bond issue date.
5. Replacement of Mrs Brigitte Bertrand as bondholder representative.
6. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2010 from September 1st, 2009 on request with the Company on [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com) or with the bondholders representative (contact [lloroi@pt.lu](mailto:lloroi@pt.lu))

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2010 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

*1. Authorization to participate*

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2010 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted

by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

## *2. Participation in and Voting at the Meeting*

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2010, the Bonds 2010 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2010 are effected.

All of the Bonds 2010 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2010, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2010. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2010 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of September 9, 2009 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2010, it shall not release the Bond 2010 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2010 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2010 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to

be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from September 1, 2009 to September 9, 2009

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is September 9, 2009

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is September 9, 2009

### 3. Contact

The Bondholder representative

Mrs Brigitte Bertrand represented by Mr Luc Leroi

13a, rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

CACEIS Corporate Trust

Service assemblées

14, rue du Rouget de Lisle, F-92889 Issy les Moulineaux

Fax : +33 1.49.08.05.82

Email: gisele.gresle@caceis.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Att. M. Olivier Lansac

Tel: +352 26 47 67 50

Fax: +352 26 47 67 67

Email: olansac@orcogroup.com

Eischen August 26, 2009.

Brigitte Leroi-Bertrand

*Bondholder representative*

Référence de publication: 2009106985/1273/128.

### **Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

At the request of bondholders owning more than 5% of the issue made to the bondholders representative, a

#### GENERAL MEETING

of the holders of the bonds registered under ISIN code: XS0291838992 and XS0291840626 (the "Bonds 2014") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 175.000.461,60, 2.5 per cent bonds with redeemable warrants attached due March 28, 2014 at an issue price: 97,10 per cent, represented by 119.544 bonds of € 1421,45 each, for which a visa on the prospectus was delivered by the CSSF (the "Prospectus"), will be held at the registered office of the Company, Parc d'Activités Capellen, 40, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, on *September 15, 2009* at 14.00 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Follow-up of the filing of claims on 22 June 2009 by the bondholders representative in accordance with its duties and Article 88 of the Luxembourg laws.
2. Authority and duties of the bondholders representative in respect of representing the interests of the bondholders in the sauvegarde process of the Company or in any other insolvency proceedings that might be opened against the Company or any of its subsidiaries, including without limitation:
  - keeping the bondholders updated as to developments in the Company's sauvegarde proceedings, passing on information received from the Company and requesting information from the Company on behalf of the bondholders;
  - the organization of the vote of the bondholders in respect of the sauvegarde; and
  - any measure aimed at defending the bondholders' interests.

3. Setting of the date of and determination of the agenda for the next bondholder general meeting.
4. Setting the remuneration of the bondholders representative as from the bond issue date.
5. Replacement of Mrs Brigitte Bertrand as bondholder representative.
6. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2014 from September 1st, 2009 on request either with the Company on [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com), with the Bondholders Representative by email at [lleroi@pt.lu](mailto:lleroi@pt.lu).

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2014 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

#### *1. Authorization to participate*

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2014 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent (Bank of New York, Brussels Branch, Avenue des Arts 35, B-1040 Brussels (Belgium)) can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

#### *2. Participation in and Voting at the Meeting*

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, the quorum at the General Meeting for passing the above resolutions is a simple majority of the votes cast by the represented Bondholders. No quorum is required for the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that a simple majority of the Bondholders represented at the Meeting can take valid resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the meeting). Notably, Article 94-5 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2014, the Bonds 2014 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depository systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2014 are effected.

All of the Bonds 2014 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depository for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2014, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2014. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2014 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of September 9, 2009 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2014, it shall not release the Bond 2014 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2014 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2014 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from September 1, 2009 to September 9, 2009.

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is September 9, 2009.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is September 9, 2009.

### 3. Contact

The Bondholder representative

Mrs Brigitte Bertrand

13a, rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

Bank of New York, Brussels Branch,

Avenue des Arts 35, B-1040 Brussel

Tel: +32 2 326 12 11

Email: latoya.austin@bnymellon.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Att. M. Olivier Lansac

Tel: +352 26 47 67 50

Fax: +352 26 47 67 67

Email: olansac@orcogroup.com

Eischen August 26, 2009.

Brigitte Leroi-Bertrand.

Référence de publication: 2009106986/1273/127.

---

### **United Industrial Associates Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

79065

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 septembre 2009 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106995/795/15.

---

**Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BOLUX à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés.

Les Actionnaires au porteur qui souhaitent participer à la présente Assemblée doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106996/7/22.

---

**Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 89.058.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FIDAM à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106997/7/22.

---

**Sirius Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.451.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre société, qui aura lieu le 14 septembre 2009 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 avril 2009 et de l'affectation des résultats
3. Tantièmes
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Décharge à donner aux dirigeants
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009106999/755/23.

---

**Amas Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 septembre 2009 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 2007, 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009107001/795/15.

---

**Melus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.477.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 septembre 2009 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009107002/795/16.

---

**Quotapart Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 5 août 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *30 septembre 2009* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009107003/795/19.

---

**M Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.825.

The Shareholders are kindly requested to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders to be held in Luxembourg on *September 11th, 2009* with the following agenda:

*Agenda:*

1. Election of a new Director.
2. Increase of the number of the Directors if necessary.
3. Miscellaneous.

Référence de publication: 2009107004/13.

---

**Jordanus Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 2 juin 2009 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi *15 septembre 2009* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009098329/755/17.

---

**Luxshipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 90.856.

Sie werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre von Luxshipping S.A., welche am 4. September 2009 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

*Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.*

Référence de publication: 2009099068/16.

---

**Sitrof Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 92.573.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 14 septembre 2009 à 15.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 10 août 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2009099506/29/18.

---

**Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.350.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 142.041.

All the shareholders of the Company are convened to an

**ANNUAL GENERAL MEETING**

that will be held at the registered office on 7 September 2009 at 10 am and having the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval to hold the 2008 annual general meeting at a date mentioned above;
2. Approval of the 2008 annual accounts;
3. Approval of an auditor's report relating to the 2008 annual accounts;
4. Allocation of the result;
5. Resignation of statutory auditor;
6. Appointment of new statutory auditor;
7. Full discharge (quitus) to the directors and to the Statutory Auditor;
8. Resignation of two directors of the Company;
9. Appointment of new directors;
10. Renewal of the mandates of some current directors;
11. Empowerment;

12. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009102391/2371/24.

---

**Doragren, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.051.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, 7 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Philippe TOUSSAINT comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 17 décembre 2008 et nomination de M. Philippe TOUSSAINT comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
9. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2009102906/29/27.

---

**Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.483.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 7 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 4 novembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
9. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers.

Référence de publication: 2009102910/29/27.

---

**Immoit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.302.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, 7 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la Société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
8. Non ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 14 novembre 2008 et décharge.
9. Nomination de M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Nomination de Mme Tessa LANG, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102913/29/29.

---

**Texhol S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.995.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 7 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et nomination de M. Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
9. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

Référence de publication: 2009102916/29/27.

---

**Chelsea Invest Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.387.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 7 septembre 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Eric MAGRINI, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Nomination de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102931/29/25.

---

**Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "INDUFIN CAPITAL PARTNERS S.A., SICAR", une société d'investissement de capital à risque sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.146, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2604 du 15 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain HUBERTY, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de onze millions dix mille d'euros (11.010.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 48.423.727,- EUR (quarante-huit millions quatre cent vingt-trois mille sept cent vingt-sept euros) à un montant de 59.433.727,- EUR (cinquante-neuf millions quatre cent trente-trois mille sept cent vingt-sept euros) par la création et l'émission de onze millions (11.000.000) d'actions de la classe A3 d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et dix mille (10.000) actions de la classe B3, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts.

4.- Modification des articles 6, article 7 alinéa 1, article 11 alinéa 2 b), article 14, et article 18 des statuts.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le scrutateur, le secrétaire et le notaire instrumentaire. La liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de onze millions dix mille euros (11.010.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 48.423.727,- EUR (quarante-huit millions quatre cent vingt-trois mille sept cent vingt-sept euros) à un montant de 59.433.727,- EUR (cinquante-neuf millions quatre cent trente-trois mille sept cent vingt-sept euros) par la création et l'émission de onze millions (11.000.000) d'actions de la classe A3 d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et dix mille (10.000) actions de la classe B3, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

#### *Deuxième résolution Souscription et Libération*

Ensuite, se sont présentés,

(i) LUXEMPART S.A., une société anonyme, ayant son siège social, 12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.846, ici représentée par M. Alain HUBERTY, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2009

LUXEMPART S.A., prénommée, a déclaré souscrire cinq millions cinq cents mille (5.500.000) actions de classe A3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et de la libérer par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cinq millions cinq cents mille euros (5.500.000,- EUR) que l'actionnaire a à l'encontre de la Société, et quatre mille (4.000) actions de classe B3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille euros (4.000,- EUR);

(ii) DE EIK N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social 20, Eikelenbergstraat 1700 Dilbeek, Belgique, immatriculée auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0411.941.380, ici représentée par Mr Alain HUBERTY, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2009

DE EIK N.V., prénommée, a déclaré souscrire cinq millions cinq cents mille (5.500.000) actions de classe A3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et de la libérer par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cinq millions cinq cents mille euros (5.500.000,- EUR) que l'actionnaire a à l'encontre de la Société, et quatre mille (4.000) actions de classe B3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, libérées par un apport en numéraire d'un montant total de quatre mille euros (4.000,- EUR);

(iii) Monsieur Jo SANTINO, directeur, demeurant à, B-4432 Ans-Alleur, 23, rue de Looz, ici représenté par M. Alain HUBERTY, en vertu d'une procuration donnée le

Monsieur Jo SANTINO, prénommé, a déclaré souscrire cinq cents (500) nouvelles actions de classe B3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cents euros (500,- EUR);

(iv) Monsieur Guy WYGAERTS, directeur, demeurant à B-3053 Haasrode, Bovenbosstraat 45, ici représenté par M. Alain HUBERTY, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2009

Monsieur Guy WYGAERTS, prénommé, a déclaré souscrire cinq cents (500) nouvelles actions de classe B3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cents euros (500,- EUR);

(v) Monsieur Jean-François VRYENS, directeur, demeurant à B-4900 Spa, 1A, avenue Marie-Henriette, ici représenté par M. Alain HUBERTY, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2009

Monsieur Jean-François VRYENS, prénommé, a déclaré souscrire cinq cents (500) nouvelles actions de classe B3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cents euros (500,- EUR);

(vi) Monsieur Joris ROME, directeur, demeurant à B-3090 Overijse, Meeuwlaan 8, ici représenté par M. Alain HUBERTY, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2009

Monsieur Joris ROME, prénommé, a déclaré souscrire cinq cents (500) nouvelles actions classe B3, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cents euros (500,- EUR);

(ensemble les "Souscripteurs").

Le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Les actionnaires représentés comme ci-avant déclarent en application avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales qu'un rapport a été établi par DELOITTE S.A., le 29 avril 2009, et signé par Georges KIOES, réviseur d'entreprises, dans lequel l'universalité du patrimoine ainsi apportée est décrite et évaluée.

Ledit rapport comprend les conclusions suivantes:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 11,000,000 ordinary A3 shares of par value EUR 1.- each."

Ce rapport, après avoir été paraphé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les onze millions (11.000.000) d'actions nouvelles de classe A3 et dix mille (10.000) actions de classe B3 Actions nouvelles aux Souscripteurs conformément à leurs souscriptions telles que détaillées ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

En vue du maintien de la marge actuelle du capital social par apport au capital autorisé, l'assemblée, le rapport du Conseil d'administration entendue, décide à l'unanimité d'augmenter le capital autorisé à 80.000.000,- EUR (quatre-vingt millions d'euros).

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts se trouve modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social émis de la Société s'élève à 59.433.727,- EUR (cinquante-neuf millions quatre cent trente-trois mille sept cent vingt-sept euros) représenté par vingt-sept millions soixante-quatorze mille sept cent dix (27.074.710) actions de classe A1 ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Classe A1"), neuf mille dix-sept (9.017) actions de classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Classe B1"), vingt et un millions trois cent trente mille (21.330.000) actions de classe A2 ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Classe A2"), dix mille (10.000) actions de classe B2 ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Classe B2"), onze millions (11.000.000) d'actions de classe A3, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Classe A3"), et dix mille (10.000) actions de classe B3, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Classe B3").

Les Actions de Classe A1, les Actions de Classe A2, les Actions de Classe A3, les Actions de Classe B1, les Actions de Classe B2 et les Actions de Classe B3 ainsi que toutes les autres classes d'actions qui pourront être émises à l'avenir seront dénommées collectivement les Actions (les "Actions").

Les droits des Actions de Classe A1 et les Actions de Classe B1 sont fonction du Portefeuille d'investissement initial de la Société tel que plus amplement défini dans le Prospectus, (le "Portefeuille 1"), les droits des Actions de Classe A2 et les Actions de Classe B2 sont fonction des performances du Portefeuille 2 de la Société tel que plus amplement décrit dans le Prospectus (le "Portefeuille 2"), et les droits des Actions de Classe A3 et les Actions de Classe B3 sont fonction des performances du Portefeuille 3 de la Société tel que plus amplement décrit dans le Prospectus (le "Portefeuille 3"). Excepté ces droits spécifiques, les droits et obligations inhérents aux Actions sont identiques.

Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-). Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des présents Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions des Statuts) à émettre de nouvelles Actions, à proposer, attribuer, octroyer des options ou accorder tout droit aux fins de souscrire à de telles Actions, de convertir tous titres en Actions ou céder des droits sur ces Actions à toute personne, selon les termes et les conditions qu'il aura préalablement définis.

Le capital social souscrit ainsi que le capital autorisé de la Société pourront par la suite être augmentés ou diminués par une résolution adoptée par les Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le capital autorisé est fixé à quatre-vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-). Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication des présents Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions des Statuts) à émettre de nouvelles Actions, à proposer, attribuer, octroyer des options ou accorder tout droit aux fins de souscrire à de telles Actions, de convertir tous titres en Actions ou céder des droits sur ces Actions à toute personne, selon les termes et les conditions qu'il aura préalablement définis.

Le capital social souscrit ainsi que le capital autorisé de la Société pourront par la suite être augmentés ou diminués par une résolution adoptée par les Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut, le cas échéant, à tout moment créer d'autres classes d'Actions conformément aux dispositions des présents Statuts et sous réserve des conditions légales, en vue de permettre à la Société de financer de nouveaux investissements (le(s) "Portefeuille(s) Futur(s)") au cours de son existence juridique.

Chaque Portefeuille Futur sera identifié par numérotation chronologique (le Portefeuille 4, le Portefeuille 5 ...) et décrit dans le Prospectus. Les classes d'Actions (les "Classes d'Actions") émises à l'occasion de la constitution de Portefeuilles Futurs porteront le même numéro identifiant et leurs droits spécifiques seront définis en fonction de la performance dudit Portefeuille Futur.

Le Conseil d'Administration peut à sa libre discrétion prévoir des dates supplémentaires afférentes à des nouvelles périodes de souscription au cours desquelles les Actionnaires sont autorisés à accroître leurs engagements ou les nouveaux souscripteurs peuvent acquérir des Actions de la Société.

De nouvelles Actions peuvent être émises suivant les modalités prévues en contrepartie d'un apport en nature de titres ou de tout autre actif, conformément aux conditions requises par la loi, et notamment fera l'objet d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises, à condition que ces titres ou actifs soient conformes à la politique d'investissement et la stratégie de la Société. Les coûts encourus par suite d'un apport en nature de titres ou tous autres actifs autorisés seront à charge de l'investisseur ou des investisseurs concerné(s)."

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux actionnaires détenteurs des actions A2 toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la réduction du capital social.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide, par ailleurs, de modifier l'article 7 alinéa 1, l'article 11 alinéa 2 b), l'article 14 et l'article 18 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### **Art. 7. Actions (Alinéa 1<sup>er</sup>).**

"Les Actions sont réservées exclusivement aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi portant sur la SICAR, telle que modifiée, c'est-à-dire l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

- 1) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et
- 2) il investit un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la société, ou
- 3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (les "Investisseurs Eligibles")

Les conditions susvisées ne s'appliquent pas aux dirigeants et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société."

#### **Art. 11. Alinéa 2 (b).**

"b) Les investissements dans des titres de private equity autre que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués sur la base de la juste valeur".

#### **Art. 14. Dépositaire.**

"La Société conclura un contrat avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi portant sur la SICAR.

Conformément à la Loi portant sur la SICAR, la garde des actifs de la Société sera confiée au Dépositaire.

La responsabilité du Dépositaire n'est pas affectée par le fait qu'il confie à un tiers tout ou partie des actifs dont il a la garde. Lesdits tiers devront être sélectionnés de bonne foi par le Dépositaire et être dûment autorisés.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'une telle résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

- (i) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;
- (ii) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- (iii) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire."

#### **Art. 18. Distributions.**

##### 18.1. Règles générales

"Les distributions représenteront annuellement au moins 90% des revenus recueillis par la Société, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Il est tenu un compte séparé des performances des Portefeuilles 1, 2 et 3. Dès lors que la Société aura acquis des Portefeuilles Futurs et que de nouvelles Classes d'Actions auront été créées, il sera tenu un compte séparé des performances du Portefeuille 1, du Portefeuille 2, du Portefeuille 3, puis de chaque Portefeuille Futur.

Dans l'hypothèse ou, avant même la constitution d'un Portefeuille Futur, des frais sont supportés par la Société et affectent les distributions aux Actionnaires d'une Classe d'Actions, lesdits Actionnaires de cette Classe d'Actions seront créanciers des Actionnaires des futures Classes d'Actions pour le montant de ces frais.

#### 18.2. Règles de répartitions du Portefeuille 1

Les Actions de Classe A1 et les Actions de Classe B1 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Portefeuille 1.

S'agissant des Actions de Classe B 1, la distribution sera réalisée par voie de rachat des Actions B1.

Les droits attachés aux Actions de Classe A1 et de Classe B1 sont définis comme suit:

- Revenus:

Lors d'une distribution, les détenteurs des Actions de Classe A1 sont autorisés à recevoir un dividende annuel fixe cumulatif prioritaire, égal à un taux à déterminer chaque année par l'assemblée des actionnaires sans pouvoir dépasser un maximum de 7% du prix de souscription de chaque Action de Classe A1 en circulation.

Après le paiement des sommes susvisées, les détenteurs des Actions de Classe B1 sont autorisés à recevoir une distribution répartie au prorata du nombre des Actions de Classe B1 en circulation.

- Cession d'une participation incluse dans le Portefeuille 1:

En cas de cession d'une participation, il sera procédé au rachat d'Actions. Le montant à verser se fera par préférence aux détenteurs des Actions de Classe A1 et sera égal à la valeur comptable de la participation à la date d'acquisition effectuée par la Société.

Après le paiement des sommes visées au paragraphe ci-dessus, le solde éventuel sera distribué selon les règles de répartition visées au paragraphe intitulé Revenus.

En cas de moins value subie lors d'une cession de participation incluse dans le Portefeuille 1, les détenteurs des Actions de Classe A1 auront un droit préférentiel de paiement prélevé sur les produits ou revenus futurs générés par ledit Portefeuille 1 à concurrence de la moins value réalisée.

#### 18.3. Règles de répartitions du Portefeuille 2, du Portefeuille 3 et des Portefeuilles Futurs

Les Actions de Classe A2 et les Actions de Classe B2 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Portefeuille 2 et les Actions de Classe A3 et les Actions de Classe B3 donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Portefeuille 3 selon les mêmes règles de répartition que les Classes d'Actions A1 et B1, décrites ci-avant.

A défaut de règles particulières posées lors de la constitution des Portefeuilles Futurs, les Actions de Classe A et les Actions de Classe B nouvellement émises dans le cadre de la constitution des Portefeuilles Futurs donneront droit à des distributions ou autres versements sur actions en relation avec les performances du Portefeuille Futur correspondant selon les mêmes règles de répartition que les Classes d'Actions A1 et B1, décrites ci-avant."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de rectifier une erreur d'expression dans le deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. (2<sup>ème</sup> paragraphe).**

Le Prix de Rachat des Actions de Classe B en cas de rachat forcé sera fixé par le Conseil d'Administration de la Société après consultation de l'Actionnaire de Classe B objet dudit rachat."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ 5.100,- EUR

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, M. MAYER, A. HUBERTY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30569. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009101902/255.

(090122132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

### **Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

### **Dexia Leveraged Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.181.

## **PROJET DE FUSION**

L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Blandine Kissel, Employée de Banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial des Conseils d'Administration de:

- DEXIA BONDS, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

(ci-après "la Société absorbante") d'une part

- DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

(ci-après "la Société absorbée") d'autre part

en vertu d'un mandat spécial émis pour chacune des Sociétés en date du 3/04/2009.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de documenter comme suit le projet de fusion entre la Société absorbante et la Société absorbée:

### **I. Désignation des sociétés en cause**

- DEXIA BONDS est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch à Luxembourg constituée et existant sous le statut de société d'investissement à capital variable en conformité avec la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;

- DEXIA LEVERAGED INVESTMENT est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch à Luxembourg constituée et existant sous le statut de société d'investissement à capital variable en conformité avec la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;

Dexia Asset Management, dont le siège social se situe au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la "Société de Gestion") est la Société de Gestion, à la fois de la Société absorbante et de la Société absorbée;

La Société de Gestion a confié les fonctions d'Agent Administratif et d'Agent Domiciliaire, ainsi que d'Agent de Transfert à RBC Dexia Investor Services Bank S.A., dont le siège se situe au 14, Porte de France à L-4360 Esch-sur-Alzette, à la fois pour la Société absorbante et la Société absorbée;

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., dont le siège se situe au 14, Porte de France à Esch-sur-Alzette assume la fonction de banque dépositaire à la fois pour la Société absorbante et la Société absorbée.

### **II. Structure du Compartiment / de la Société absorbante et du Compartiment / de la Société à absorber**

Société à absorber / Compartiment à absorber	Société absorbante / Compartiment absorbant -
Dexia Leveraged Investment / Fixed Income - C cap	Dexia Bonds / Treasury Management - Classique cap
Dexia Leveraged Investment / Fixed Income - I cap	Dexia Bonds / Treasury Management - I cap

La fusion se fera par absorption, les actions du Compartiment et de la SICAV à absorber étant annulées à la suite de la réalisation de cette fusion. Il est à noter que le Compartiment Dexia Leveraged Investment Fixed Income est l'unique Compartiment de la SICAV Dexia Leveraged Investment.

### **III. Caractéristiques et Différences du Compartiment à absorber et du Compartiment absorbant**

DEXIA LEVERAGED INVESTMENT Fixed Income (le "Compartiment absorbé")	DEXIA BONDS Treasury Management (le "Compartiment absorbant")
--	--

#### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit principalement en obligations émises ou garanties par des émetteurs du secteur privé et des institutions financières, gouvernements et autorités

Au moins 2/3 des actifs de ce compartiment seront toujours investis dans des titres de créance (dont des obligations, des notes, des billets et autres valeurs

publiques (investment grade et non-investment grade). Ces obligations pourront être libellées en toutes devises. Le compartiment cherchera à optimiser le rendement dégagé par le biais d'un multiplicateur (ou effet de levier) constitué de la dette du compartiment. Le compartiment peut contracter des emprunts jusqu'à 200% de ses actifs nets pour des besoins d'investissements. Le compartiment recherchera, dans ce but, les conditions de financement les plus favorables, au niveau de la devise et de la durée. Le compartiment peut effectuer des opérations sur des produits dérivés, que ce soit dans un but d'investissement ou dans un but de couverture de risques. Ainsi, le compartiment pourra conclure des opérations sur les marchés de futures, sur le marché des options ainsi que sur les marchés de swaps (iTraxx, CDS, interest rate swaps, ...). Le compartiment pourra également conclure des opérations de change à terme dans un but d'investissement ou un but de couverture. Ainsi, le compartiment pourra, par exemple, vendre à terme des devises non détenues en portefeuille. Accessoirement, le compartiment pourra investir dans des OPC investissant dans tout type d'instruments, instruments du marché monétaire et dépôts, dans les limites fixées dans le chapitre "Restrictions d'investissement".

assimilables) libellés en EUR dont l'échéance finale se situe au plus tard dans les trente-six mois suivant le jour de l'investissement. Ces titres peuvent notamment être à taux fixe ou variable, indexés, subordonnés ou garantis par des actifs, émis par des Etats, des organisations internationales et supranationales, des collectivités de droit public et des émetteurs privés et semi-publics. Ces émetteurs sont réputés de bonne qualité (notés au moins BBB-/Baa3 par une des agences de notation) lors de leur acquisition.

Pour la partie restante des actifs, le compartiment peut détenir des liquidités ou investir en titres de créance autres que ceux décrits ci-dessus, ou pour un maximum de 10% en droits de participation.

Le compartiment peut investir au maximum 10% de l'actif dans des OPC et des OPCVM. La sensibilité au taux de ce compartiment varie entre -2 et 3.

Le compartiment peut effectuer des opérations sur les devises (notamment les devises des pays membres de l'UE, ainsi que les devises des pays candidats à l'UE, ainsi que les devises suivantes CHF, NOK, ISK, USD, CAD, NZD, AUD, JPY, MXN, ZAR, HKD, SGD, KRW) dans un but de couverture et/ou dans un but de poursuite de ses objectifs d'investissement.

Le compartiment mettra en oeuvre des stratégies tant directionnelles que d'arbitrage sur taux d'intérêt et sur devise par le biais de produits dérivés. Le compartiment peut également recourir, en vue d'une bonne gestion du portefeuille, aux techniques et instruments financiers liés notamment aux risques de change, de taux d'intérêts, de spread de credit et de volatilité (notamment Swaps (Currency Exchange Swaps - Interest Rate Swaps - Credit Default Swaps - Inflation Swaps) - Forwards - Options - Futures) dans le cadre des limites qui sont fixées au chapitre "Couverture des risques et recours aux instruments financiers" du Prospectus.

	Devise de référence
EUR	EUR
	Souscriptions
- Commission: max. 2,5% pour la classe C et 0% pour la classe I	- Commission: max. 2,5% pour la classe C et 0% pour la classe I
- Souscription minimale: EUR 250.000,-	- Souscription minimale: EUR 250.000,-
	Rachats
Pas de commission de rachat applicable	Pas de commission de rachat applicable
	Conversions
Pas de commission de conversion applicable	Pas de commission de conversion applicable
	Formes des actions
Actions au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.	Actions au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.
	Coupures
1, 10 et 100 actions	1, 5 et 10 actions
	Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire
Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg	Chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg
	Exercice Social
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
	Assemblée Générale Ordinaire
Le quatrième jeudi du mois d'avril à 10h	Le 3 <sup>ème</sup> jeudi du mois d'avril à 15h
	Réviseur d'entreprise

PricewaterhouseCoopers

PricewaterhouseCoopers

Commissions

- Commission d'Administration: 0,095% par an pour la classe C et 0,03% par an pour la classe I (\*)
- Banque Dépositaire: 0,02% par an pour la classe C et 0,01% par an pour la classe I (\*)
- Commission de Gestion: max. 1,50% par an pour la classe C et max. 0,50% par an pour la classe I (\*) de la valeur nette d'inventaire moyenne

- Commission d'Administration: 0,095% par an pour la classe Classique et 0,03% par an pour la classe I (\*)
- Banque Dépositaire: 0,02% par an pour la classe Classique et 0,01% par an pour la classe I (\*)
- Commission de Gestion: max. 0,50% par an pour la classe Classique et max. 0,30% par an pour la classe I (\*) de la valeur nette d'inventaire moyenne

Il est dès lors convenu ce qui suit:

1. Sous réserve de l'approbation des actionnaires de la Société à absorber à obtenir lors d'une assemblée générale extraordinaire, cette dernière, conformément à la section XIV "Des fusions", plus particulièrement les articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après "la Loi"), telle que modifiée, s'engage à transférer l'ensemble de ses actifs et passifs au Compartiment absorbant de la Société absorbante, à la Date Effective, par suite de sa dissolution sans liquidation, à la Date Effective.

Par Date Effective il faut comprendre la date fixée par ladite assemblée générale extraordinaire lorsque celle-ci se sera valablement tenue et aura approuvé les décisions figurant à l'ordre du jour.

2. En échange du transfert, à la Date Effective, la Société absorbante émettra et attribuera sans frais aux détenteurs d'actions de la Société à absorber un nombre approprié d'actions du Compartiment absorbant dans la proportion déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments à fusionner établies à une date proche des Assemblées appelées à se prononcer sur les fusions.

Si, suite à l'échange, l'actionnaire se voit attribuer une fraction d'action, il pourra soit se faire racheter par le Compartiment absorbant cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit compléter sa fraction d'action moyennant paiement, pour obtenir un nombre entier d'actions.

3. Une fois que le Compartiment absorbant aura émis des actions nouvelles destinées aux actionnaires de la Société à absorber, cette dernière société cessera d'exister et toutes les actions émises par cette société, après leur échange, seront annulées.

4. A la Date Effective, les actionnaires nominatifs de la Société à absorber seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires nominatifs du Compartiment absorbant. Sur demande faite à la Société absorbante ou aux agents chargés du service financier de la Société absorbante, les actionnaires nominatifs de la Société à absorber se verront remettre sans frais des certificats d'actions nominatives du Compartiment absorbant. Sauf demande expresse pour se voir attribuer un certificat d'actions nominatives du Compartiment absorbant, tout actionnaire nominatif inscrit dans le registre des actionnaires de la Société à absorber, lors du dernier jour ouvrable bancaire précédant la fusion, recevra une confirmation quant au nombre d'actions du Compartiment absorbant lui ayant été attribué.

Les confirmations d'inscription dans le registre des actionnaires seront envoyées aux actionnaires nominatifs dont les actions ont été échangées, dans les quinze jours ouvrables bancaires suivant la Date Effective.

5. Les actions du Compartiment absorbant, attribuées aux actionnaires de la Société à absorber seront identiques à tous égards à celles déjà éventuellement émises à ce jour et, à compter de la date Effective, donneront droit à participer aux bénéfices dudit Compartiment.

6. Le projet de fusion, le prospectus de la Société absorbante, les rapports respectifs des conseils d'administration des Sociétés absorbante et à absorber, les rapports de l'expert indépendant à chacune des Sociétés absorbante et à absorber, de même que les comptes annuels révisés et les rapports y afférents de chacune des Sociétés absorbante et à absorber pour les exercices se terminant au 31 décembre 2006, 2007 et 2008 et tous les autres documents comptables requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, seront disponibles et pourront être obtenus sans frais au siège social des Sociétés absorbante et à absorber ainsi qu'auprès des agents chargés du service financier des Sociétés absorbante et à absorber, un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à absorber, où ils pourront être consultés par les actionnaires.

7. Les actionnaires de la Société à absorber seront convoqués en assemblée générale extraordinaire pour approuver le présent projet de fusion, la fusion étant subordonnée à leur accord aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

8. Les frais relatifs à la fusion sont estimés à EUR 20.000,- et seront supportés pour moitié par le Compartiment à absorber et pour moitié par le Compartiment absorbant.

9. D'un point de vue comptable et moyennant l'approbation des actionnaires de la Société à absorber, les opérations de ces dernières seront considérées comme accomplies pour compte de la Société absorbante à compter de la Date Effective.

Les actionnaires de la Société à absorber qui ne seraient pas d'accord avec l'opération envisagée peuvent, à partir de la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et jusqu'à la Date

Effective, demander le remboursement sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont distribuées) de leurs actions.

*Déclaration*

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant déclare qu'il a contrôlé et atteste de l'existence et la légalité des actes et formalités requis des Sociétés Fusionnantes et de ce projet de Fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: B. KISSEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2009. Relation: LAC/2009/34086. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106805/184.

(090133548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Silk, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 01. Februar 2009 für den Umbrella-Fonds Silk, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Juli 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009106944/11.

(090132219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Due to the fact that all shareholders redeemed their holdings, the Board of Directors of the Allianz Global Investors Fund decided to liquidate the Company's subfund "Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2015" with effect 13 August 2009.

Senningerberg, August 2009.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009106998/755/11.

---

**Stability Funds, Fonds Commun de Placement.**

Stability Funds - Multi Manager Convertible Fund

Anteilkasse P: WKN: AoQ8QK, ISIN: LU0385350219

Anteilkasse I: WKN: AoNBKK, ISIN: LU0341503034

("der Teilfonds")

Hiermit wird darüber informiert, dass der Teilfonds Stability Funds - Multi Manager Convertible Fund am 4. August 2009 mit Valuta 6. August 2009 liquidiert wurde.

Luxemburg, den 27. August 2009.

IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2009107000/755/12.

---

**Lucien Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 90.461.

In the year two thousand and nine on the thirtieth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg

There appeared,

PLP Associates Holdings L.P., a limited partnership, existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which shall remain annexed to this deed after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Lucien Holdings S.à.r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

incorporated by deed of the undersigned notary on 16th December, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 120 of 6 February 2003, as amended several times and for the last time on 27 July 2007 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial, number 2132 of 28 September 2002.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by seven hundred ninety-five thousand Euro (€ 795,000) in order to increase the actual capital from eight hundred and fifteen thousand Euro (€ 815,000) to one million six hundred and ten thousand Euro (€ 1,610,000) by the creation and issue of fifteen thousand and nine hundred (15,900) A Shares and fifteen thousand and nine hundred (15,900) B Shares of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The thirty-one thousand and eight hundred (31,800) new shares are fully paid up by contribution in cash by PLP Associates Holdings L.P. so that the amount of seven hundred and ninety-five thousand (€ 795,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary who expressly records such notice.

*Second resolution*

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at one million six hundred and ten thousand euros (€ 1,610,000), divided into thirty-two thousand two hundred (32,200) A Shares (the "A Shares") and thirty-two thousand two hundred (32,200) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares"."

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand one hundred Euros (2,100.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'An deux mille neuf le trentième jour de janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

Est apparu PLP Associates Holdings L.P., un limited partnership, existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, représentée par Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée Lucien Holdings S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant le 16 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 120 du 6 février 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 juillet 2007 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro 2132 du 28 septembre 2007.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué à requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire décide d'augmenter le capital émis par sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (€ 795.000) de façon à augmenter le capital actuel de huit cent quinze mille euros (€ 815.000) à un million six cent dix mille euros (€ 1.610.000) par la création et l'émission de quinze mille neuf cents (15.900) Parts Sociales A et quinze mille neuf cents (15.900) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les trente et un mille huit cents (31.800) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par une contribution en liquide par PLP Associates Holdings L.P. de façon que le montant de sept cent quatre-vingt-quinze mille euros (€ 795.000) est à la libre disposition de la société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant qui en prend acte expressément.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

**«Art. 6.** Le capital social est fixé à un million six cent dix mille euros (€ 1.610.000) représenté par trente-deux mille deux cents (32.200) Parts Sociales A (les «Parts Sociales A») et trente-deux mille deux cents (32.200) Parts Sociales B (les «Parts Sociales B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les «Parts Sociales».

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cents Euros (2.100.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009, Relation: LAC/2009/4339. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009096749/85.

(090116247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

---

**9REN Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.902.050,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2009072240/14.

(090085051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

---

**Approche, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9763 Marnach, 5, Dosberstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 132.986.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098383/10.

(090117530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

---

**Solarix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 99.762.

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLARIX S.A." (numéro d'identité 2004 22 04 294), avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.762, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 501 du 13 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts en vue de rectifier la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes, laquelle est en réalité de cent euros (€ 100.-) par action.

2) Création de deux catégories d'administrateurs (A et B), la société étant désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

3) Transfert du siège social de L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch à L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

4) Démissions de Monsieur Jean-Paul FRANK comme administrateur et de Monsieur Michel RECKINGER comme administrateur-délégué et décharge à leur donner.

5) Désignation des actuels administrateurs Messieurs Michel RECKINGER et Paul RECKINGER en qualité d'administrateurs A et nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir Messieurs Roland KUHN et Marc GIORGETTI, en qualité d'administrateurs B.

6) Ajout à la fin de l'article 5 des statuts du texte suivant:

«Les actions de la société ne sont pas négociables et ne peuvent être vendues ou cédées à un tiers sans l'accord à l'unanimité.

Chaque actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage tout ou partie des actions qu'il possède sans le consentement des autres actionnaires.

Les transferts d'actions sont libres et ne sont pas sujets à la limitation en cas de transfert de tout ou partie des actions d'un actionnaire à une de ses filiales ou à sa maison mère, mais à condition que les filiales soient détenues par les mêmes actionnaires que la partie signataire.

Tout transfert d'actions réalisé en violation de ces conditions sera réputé nul et non avenue.»

7) Modifications statutaires subséquentes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier comme suit le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts en vue de rectifier la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes, laquelle est en réalité de cent euros (€ 100.-) par action.

«**Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (€ 100.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs (A et B), la société étant désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

En conséquence, l'assemblée décide:

a) d'insérer à l'article 6 des statuts un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 2.** Les administrateurs sont regroupés en deux catégories, à savoir les administrateurs A et les administrateurs B.»

b) de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. alinéa 1<sup>er</sup>.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.»

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch à L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Jean-Paul FRANK comme administrateur de la société et de Monsieur Michel RECKINGER comme administrateur-délégué de la société, à compter de ce jour et leur donne décharge de leurs fonctions.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de désigner les actuels administrateurs Messieurs Michel RECKINGER et Paul RECKINGER comme administrateurs A.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs B de la société:

a) Monsieur Roland KUHN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 4 août 1953, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, route de Trèves.

b) Monsieur Marc GIORGETTI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 19 août 1961, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

#### Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 5 des statuts le texte suivant:

«Les actions de la société ne sont pas négociables et ne peuvent être vendues ou cédées à un tiers sans l'accord à l'unanimité.

Chaque actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage tout ou partie des actions qu'il possède sans le consentement des autres actionnaires.

Les transferts d'actions sont libres et ne sont pas sujets à la limitation en cas de transfert de tout ou partie des actions d'un actionnaire à une de ses filiales ou à sa maison mère, mais à condition que les filiales soient détenues par les mêmes actionnaires que la partie signataire.

Tout transfert d'actions réalisé en violation de ces conditions sera réputé nul et non avenu.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GALOWICH, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2190. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009096752/103.

(090116211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**NHS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.348.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NHS INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 70.348,

constituée sous la dénomination de SANPAOLO IMI INVESTMENTS S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 658 du 31 août 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du même notaire en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C n° 1187 du 18 juin 2007.

L'assemblée est présidée par M. Seiji AMINO, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Armand DEBIASE, employé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Marina PADALINO, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 168.000.000,- (cent soixante-huit millions d'Euros), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social souscrit d'un montant de EUR 117.600.000,- afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de EUR 168.000.000,- à EUR 50.400.000,- sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 168.000 actions existantes, pour ramener cette valeur nominale de son montant actuel de EUR 1.000 à EUR 300 par action en vue de compenser la totalité des pertes cumulées au 31.12.2008. L'excédant étant à inscrire en réserves, le tout dans les conditions de l'article 69(4) de la loi sur les sociétés existante telle que modifiée;

2. Modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit d'un montant de EUR 117.600.000 (cent dix-sept millions six cent mille Euros),

afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de EUR 168.000.000 (cent soixante-huit millions d'Euros) à EUR 50.400.000 (cinquante millions quatre cent mille Euros),

sans annulation d'actions, mais par la seule réduction de la valeur nominale des 168.000 actions existantes, pour ramener cette valeur nominale de son montant actuel de EUR 1.000 à EUR 300 par action,

en vue de compenser la totalité des pertes cumulées au 31.12.2008 s'élevant à EUR 113.684.676,-,

l'excédant étant à inscrire en réserves, le tout dans les conditions de l'article 69(4) de la loi sur les sociétés existante telle que modifiée,

La preuve de l'existence de pertes cumulées par la société au 31 décembre 2008 a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 24 mars 2009.

79085

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, suite à la réduction qui précède, décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 (version anglaise/traduction française) des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

**Version anglaise:**

The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 50,400.000 (fifty million four hundred thousand Euro) represented by 168.000 (one hundred and eighty thousand) shares of a par value of EUR 300 (three hundred Euro) each, fully paid up

**Traduction française:**

Le capital souscrit de la Société est de EUR 50.400.000 (cent soixante-huit millions d'Euros), représenté par 168.000 (cent soixante-huit mille) actions chacune d'une valeur nominale de EUR 300 (trois cents Euros), entièrement libérées.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 3.600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, S. AMINO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juin 2009, LAC/2009/24991: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009096787/75.

(090115352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Sagittarius Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.550.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 17 juillet 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED, 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009100768/14.

(090120754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**Helena 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.054.

En date du 21 Juillet 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateurs, Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et Madame Anabela Fonseca, employée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Madame Corinne Carraro et de Mademoiselle Tanja Weins administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helena 2 SA

Signature

Référence de publication: 2009100748/15.

(090120077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**Sagres Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.670.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAGRES PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 143.670, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 15 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.700.000 en vue de le porter de EUR 100.000 à EUR 2.800.000 par la création de 270.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par l'actionnaire unique.

2. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 10.000.000, qui sera représenté par 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune.

3. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.800.000 (deux millions huit cent mille euros) représenté par 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juin 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 2.800.000 (deux millions huit cent mille euros) par la création de 270.000 (deux cent soixante-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les nouvelles actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, SAGRES GROUP LIMITED, ayant son siège social au 13, Castle Street, St. Helier, JE4 OZE, Jersey, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 2.700.000 (deux millions sept cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'augmenter le capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.800.000 (deux millions huit cent mille euros) représenté par 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 juin 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription, convertibles ou échangeables, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription convertibles ou échangeables, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des obligations représentant tout ou partie de telles émissions d'obligations.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. BARAVINI, S. BOULARD, A. UHL, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juin 2009, LAC/2009/24990: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009096797/128.

(090115295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**De Beers Vostok Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.300,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 142.009.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009:*

1. La démission de Solon Director Limited en tant que gérant unique est acceptée avec effet au 30 juin 2009;
2. Bernard Olivier ayant pour adresse professionnelle 9, rue St Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé gérant de la société avec effet au 30 juin 2009 et pour une durée illimitée;
3. Eric Caverhill ayant pour adresse professionnelle 19, rue St Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé gérant de la société avec effet au 30 juin 2009 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009100789/19.

(090120705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**AL Opportunities, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2009100757/12.

(090120762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

**Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme Industrielle Beteiligung S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en date du 17 juin 2009. Le procès-verbal de ladite résolution se trouve annexé au projet de fusion notarié dont question ci-après.

Laquelle comparante requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2009, les conseils d'administration de la société anonyme Industrielle Beteiligung S.A. («la société absorbante») et de la société anonyme Dansaudi One S.A., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg («la société absorbée») ont établi le projet de fusion aux termes duquel la société anonyme Industrielle Beteiligung S.A. absorbe la société anonyme Dansaudi One S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 mai 2009.

2. La comparante, es-qualité déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir d'aujourd'hui, et la société Dansaudi One S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of June.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Vania BARAVINI, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting as representative of the Board of Directors of the company Industrielle Beteiligung S.A., having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg by virtue of the powers he has been granted by the Board of Directors pursuant to the resolutions taken at the Meeting held on June 17th, 2009. A copy of the Minutes of the Board of Directors' Meeting remains attached to the notary deed establishing the Merger Project mentioned hereinafter.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

1. Pursuant to the deed of the undersigned notary dated April 30, 2009, the Boards of Directors of the company Industrielle Beteiligung S.A., "société anonyme" (hereinafter referred to as the "absorbing company") and of the company Dansaudi One S.A., "société anonyme", having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (hereinafter referred to as the "absorbed company"), have established a Merger Project stipulating the merger of the company Dansaudi One S.A., "société anonyme", by the company Industrielle Beteiligung S.A., "société anonyme". Pursuant to the Merger Project, failing a shareholders' meeting convened by one or several shareholders of the absorbing company, holder or holders of at least 5 per cent of the share capital, or failing the rejection of the merger by the former shareholders' meeting, the merger shall be considered as accomplished one month after the publication of the Merger Project in the "Mémorial". The above mentioned Merger Project was published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on May 16, 2009.

2. The appearing person declares that since the above mentioned shareholders' meeting has not been required to be called, the merger of the absorbing and the absorbed company shall be considered in force from the present day and that the company Dansaudi One has ceased existing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Signé: V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 24 juin 2009, LAC/2009/24614: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009096802/61.

(090116105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**P.N.S ltd S.A., Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.298.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin à 15.00 heures.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «PLANTATION NORD-SUMATRA ltd S.A.» en abrégé «P.N.S. ltd S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume,

constituée à Guernsey et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008,

et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008, respectivement en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C n°117 du 20 janvier 2009, et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2009, en voie de publication au Mémorial C.

La société a un capital social actuel de EUR 199.816.243,60 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent seize mille deux cent quarante-trois Euros soixante Cents), représenté par

- 27.780.000 actions ordinaires;

et quatre classes d'actions privilégiées rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, à savoir

- 89.000 actions de classe A,

- 89.000 actions de classe B,

- 89.000 actions de classe C,

- 89.000 actions de classe D,

Chaque action ayant une valeur nominale de EUR 7,1018 avec les droits et obligations comme précisé ci-après dans les présents statuts

L'assemblée est présidée par Mr Daniel HAAS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Daniel HAAS, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision à prendre par l'assemblée d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait, la totalité des actions de la classe D, savoir 89.000 actions de la classe D entièrement libérées de la Société, détenues par les sociétés SOCFINASIA et SOCFINAL, et de commun accord avec ces dernières, à un prix de EUR 193,0538 par action, soit au prix total de EUR 17.181.787,98, à régler par la Société à l'aide des profits nets et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Retrait des 89.000 actions de la classe D à acquérir en vertu du point 1 de l'ordre du jour, et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 632.060,20, en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 199.816.243,60 à EUR 199.184.183,40, par l'annulation de toutes les 89.000 actions de la classe D et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 632.060,20 à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) de la Loi sur les sociétés.

3. Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait, la totalité des actions de la classe D, à savoir 89.000 actions de la classe D entièrement libérées de la Société,

détenues par les sociétés SOCFINASIA et SOCFINAL, les deux ayant leur siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume,

sur le vu de deux offres de vente aux fins de rachat présentées par ces dernières, au prix convenu entre parties de EUR 193,0538 par action, soit au prix total de EUR 17.181.787,98,

et le règlement par la Société du prix de rachat total des actions rachetées, savoir EUR 17.181.787,98 aux susdites sociétés vendeuses, à l'aide des profits nets et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de retirer les 89.000 (quatre-vingt-neuf mille) actions D acquises ci-avant, et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 632.060,20 (six cent trente-deux mille soixante Euros vingt Cents),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 199.816.243,60 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent seize mille deux cent quarante-trois Euros soixante Cents) à EUR 199.184.183,40 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-trois Euros quarante Cents)

par l'annulation de toutes les 89.000 actions de la classe D et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 632.060,20 à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) de la Loi sur les sociétés.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

5.1 Le capital souscrit est fixé à EUR 199.184.183,40 (cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-trois Euros quarante Cents), représenté par

- 27.780.000 actions ordinaires;

et trois classes d'actions privilégiées rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, à savoir

- 89.000 actions de classe A,

- 89.000 actions de classe B,

- 89.000 actions de classe C,

Chaque action ayant une valeur nominale de EUR 7,1018 avec les droits et obligations comme précisé ci-après dans les présents statuts.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.300,-.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. HAAS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 juillet 2009, LAC/2009/26172: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009096793/107.

(090115309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

**Jam Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.493.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg; agissant au nom et pour compte de:

Monsieur Bô Marten Johner, demeurant à Norrtullsgatan 24, S-113 45 Stockholm,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société à responsabilité limitée JAM INVESTMENT GROUP S.à r.l., (R.C.S. B 87.493) ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 7 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1168 du 3 août 2002 que le soussigné est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

- qu'en tant qu'associé unique, le soussigné déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

- qu'il déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement du passif inconnu et de tous les engagements sociaux.

- que le soussigné donne décharge au gérant de la société.

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

- que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des associés de la société.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WIRTZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette, le 21 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8787. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORMEaux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009102387/36.

(090123405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Barthstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.007.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of July.

Before US Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

There appeared:

"ING REEOF Germany S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg, number B 121.049, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, here represented by Mrs Lauriane GIGOT-DECUBER, private employee, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 28<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "BARTHSTRASSE S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by a notarial deed on April 12<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1392 dated July 7<sup>th</sup>, 2007. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER on May 28<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1189 dated June 18<sup>th</sup>, 2009.

The capital of the company is fixed at forty-seven thousand four hundred euro (47,400.- EUR) represented by four hundred seventy-four (474) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of sixteen million six hundred twenty-one thousand six hundred euro (16,621,600.- EUR), so as to raise it from its present amount of forty-seven thousand four hundred euro (47,400.- EUR) to sixteen million six hundred sixty-nine thousand euro (16,669,000.- EUR), by issuing one hundred sixty-six thousand two hundred and sixteen (166,216) new parts with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

#### *Subscription and Liberation*

The appearing sole partner "ING REEOF Germany S.à r.l." declares to subscribe to the one hundred sixty-six thousand two hundred and sixteen (166,216) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR) together with a total issue premium of eighty-two euro (82.- EUR), so that the amount of sixteen million six hundred twenty-one thousand six hundred and eighty-two euro (16,621,682.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at sixteen million six hundred sixty-nine thousand euro (16,669,000.- EUR) represented by one hundred sixty-six thousand six hundred and ninety (166,690) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française de ce qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

"ING REEOF Germany S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.049, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Lauryane GIGOT-DECUBER, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "BARTHSTRASSE S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte notarié en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1392 du 7 juillet 2007 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1189 du 18 juin 2009.

Le capital social de la société est fixé à quarante-sept mille quatre cents euros (47.400,- EUR) représenté par quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de seize millions six cent vingt et un mille six cents euros (16.621.600,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept mille quatre cents euros (47.400,- EUR) à seize millions six cent soixante-neuf mille euros (16.669.000,- EUR), par l'émission de cent soixante-six mille deux cent seize (166.216) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et Libération*

Et à l'instant, les cent soixante-six mille deux cent seize (166.216) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique "ING REEOF Germany S.à r.l." et entièrement libérée en numéraire ensemble avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-deux euros (82,- EUR), de sorte que le montant de se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions six cent soixante-neuf mille euros (16.669.000,- EUR) représenté par cent soixante-six mille six cent quatre-vingt-dix (166.690) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. GIGOT-DECUBER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2009. Relation: EAC/2009/9347. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009102396/108.

(090123295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Pharminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 8.302.

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMINVEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, (R.C.S. Luxembourg B 8.302), constituée suivant acte notarié en date du 24 février 1969, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 89 du 9 juin 1969, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 2 janvier 2003, publié au Mémorial numéro 357 du 2 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jürgen FRIEDRICH, économiste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les CENT MILLE (100.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. De décider la mise en liquidation de la Société.
- 2.- De nommer Monsieur Jürgen Friedrich, économiste demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-64, rue de Merl, comme liquidateur de la Société et déterminer ses pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

- Monsieur Jürgen Friedrich, économiste demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-64, rue de Merl.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Référence de publication: 2009102403/54.

(090123361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

---

**Praterstrasse Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.715.

Im Jahre zweitausendundneun, den dritten Juli.

Vor dem Notar Maître Marc Lecuit, mit Amtszit in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 3. Juli 2009 in Luxemburg,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft PRATERSTRASSE BETEILIGUNGS GmbH sind, eine société à responsabilité limitée, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, am 9. Juni 2009, noch nicht veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“.

- dass die oben erwähnte Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um einhundert Euro (EUR 100) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) zu bringen, durch Ausgabe von einem (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100), mit gleichen Rechten und Pflichten als die bestehenden Anteile, mittels der Zahlung einer Ausgabepremie von hundertzweiundzwanzigtausendzweihundert fünfundsiebzig Euro vierundsechzig Cent (EUR 122.275,64).

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt einen (1) neuen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und diesen vollständig mitsamt der Ausgabepremie in bar einzuzahlen, sodass der Betrag von hundert zweiundzwanzig tausend drei hundert fünfundsiebzig Euro vierundsechzig Cent (EUR 122.375,64) nunmehr der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht, welche Einzahlung dem unterzeichnenden Notar belegt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 5.1 der Satzung wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5.1.** Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) festgelegt, eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.“

#### *Dritter Beschluss*

Deloitte S.A. mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 560 rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B. 67895 wird zum Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt.

Das Mandat des so ernannten Abschlussprüfers endet am Schluss der ordentlichen, satzungsmäßigen Hauptversammlung des Jahres 2014.

#### *Kosten*

Die Kosten welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen sind, werden auf zirka eintausendfünfhundert EURO (EUR 1.500) abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F.LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2009. Relation: MER/2009 /1202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009103391/54.

(090123937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

#### **Fincotrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 69.927.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 juillet 2009, M. Horst Nikolaus SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, M. Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, et la société anonyme FIDESCO S.A., 16 Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateurs en remplacement de M. Guy Baumann, M. Guy Kettmann et M. Jean-Antoine Wild démissionnaires. La société EURAUDIT S.à.r.l, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16 Allée Marconi, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme AUDIT TRUST S.A. dé-

missionnaire. Les mandats des nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2009.

Pour: *FINCOTRANS S.A.*

société anonyme

Experta Luxembourg

société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2009102331/24.

(090122225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

### **Odyfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.144.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ODYFINANCE S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 February 2006, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 115.144 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1089 of 3 June 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 8 November 2006 by a deed of the replaced notary, published in the Mémorial number 48, of 25 January 2007.

The meeting was presided over by Me Katia Bartholomé, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Thomas Roberdeau, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, and the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the one hundred seventy-one thousand four hundred and twenty-five (171,425) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened thus waiving any right to receive a prior notice, the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

#### *Agenda*

Increase of the issued share capital of the Company from one million seven hundred fourteen thousand two hundred and fifty Euros (€ 1,714,250) to three million four hundred and sixty-nine thousand two hundred and fifty Euros (€ 3,469,250) by the issue of one hundred and seventy-five thousand five hundred (175,500) shares of a nominal value of ten Euros (€ 10) each with an aggregate share premium of nine hundred forty-five thousand Euros (945,000). Subscription and payment of the new shares.

Consequential amendment of article 5.2 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from one million seven hundred fourteen thousand two hundred and fifty Euros (€ 1,714,250) to three million four hundred and sixty-nine thousand two hundred and fifty Euros (€ 3,469,250) by the issue of one hundred and seventy-five thousand five hundred (175,500) shares of a nominal value of ten Euro (€ 10) each, at a total issue price of two million seven hundred thousand Euros (€ 2,700,000), out of which one million seven hundred fifty-five thousand Euros (€ 1,755,000) are to be allocated to the capital account and nine hundred forty-five thousand Euros (€ 945,000) are to be allocated to the share premium account.

Such increase of share capital has been subscribed by the following shareholders of the Company in the proportions of their current holdings against a contribution in cash as set out hereafter:

Name of subscribers	Number of shares subscribed	Contributions in cash	Capital
1. Altamir Amboise S.C.A. . . . . .	49,140	756,000	491,400
2. Apax France VI . . . . .	126,360	1,944,000	1,263,600
Total . . . . .	175,500	2,700,000	1,755,000

Evidence of such contributions in cash was given to the undersigned notary.

All the subscribers are here represented by Me Thomas Roberdeau, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

In consequence of the above, the meeting resolved to amend article 5.2 of the articles of incorporation, so as to read as follows:

" 5.2. The issued capital of the company is set at three million four hundred and sixty-nine thousand two hundred and fifty Euros (€ 3,469,250) divided into three hundred forty-six thousand nine hundred and twenty-five (346,925) shares with a nominal value of ten (10) Euro per share."

There being nothing further on the agenda the meeting was thereupon closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ODYFINANCE S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.144 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 1089 du 3 juin 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 novembre 2006 suivant acte reçu par le notaire remplacé, publié au Mémorial sous le numéro 48 du 25 janvier 2007.

L'assemblée est présidée par Me Katia Bartholomé, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire et scrutateur Me Thomas Roberdeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent soixante et onze mille quatre cent vingt-cinq (171.425) actions de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'entière du capital social et tous les actionnaires sont représentés à la présente assemblée.

III. Les actionnaires confirmant qu'ils s'estiment valablement convoqués et ayant pris connaissance de l'ordre du jour, ayant ainsi renoncé à toute convocation préalable, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de un million sept cent quatorze mille deux cent cinquante Euros (€ 1.714.250) à trois millions quatre cent soixante-neuf mille deux cent cinquante Euros (€ 3.469.250) par l'émission de cent soixante-quinze mille cinq cents (175.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10), chacune, avec une prime d'émission totale de neuf cent quarante-cinq mille Euros (€ 945.000). Souscription et libération des actions nouvelles.

Modification subséquente de l'article 5.2 des statuts.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de un million sept cent quatorze mille deux cent cinquante Euros (€ 1.714.250) à trois millions quatre cent soixante-neuf mille deux cent cinquante Euros (€ 3.469.250) par l'émission de cent soixante-quinze mille cinq cents (175.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10) chacune, pour un prix d'émission total de deux millions sept cent mille Euros (€ 2.700.000), dont un million sept cent cinquante-cinq mille Euros (€ 1.755.000) seront alloués au compte capital et neuf cent quarante-cinq mille Euros (€ 945.000) seront alloués au compte prime d'émission.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les actionnaires suivants de la Société dans les proportions de leur participation actuelle contre un apport en espèces telle que décrit ci-dessous:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Apports en Espèces	Capital
1. Altamir Amboise S.C.A. ....	49.140	756.000	491.400
2. Apax France VI .....	126.360	1.944.000	1.263.600
Total .....	175.500	2.700.000	1.755.000

Preuve de ces apports en espèces a été donnée au notaire instrumentant.

Les souscripteurs sont tous représentés par Me Thomas Roberdeau, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5.2 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **5.2.** Le capital émis de la société est fixé trois millions quatre cent soixante-neuf mille deux cent cinquante Euros (€3.469.250) représenté par trois cent quarante-six mille neuf cent vingt-cinq (346.925) actions d'une valeur nominale de dix (10) Euros chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de son augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 3.000,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: K. BARTHOLOME, T. ROBERDEAU et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25153. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009102406/138.

(090123382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Treid SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102346/10.

(090122343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**TEN-X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 61.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102347/10.

(090122344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Rabel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 71.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102348/10.

(090122345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Hymmostar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 122.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102345/10.

(090122342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Hotel Outsource Management International (HOMI) S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 99.435.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juillet 2009*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 67, Rue Ermesinde L- 1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009102320/14.

(090121864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Arnoux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 117.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102341/10.

(090122337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**CVCI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 812.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.052.

In the year two thousand nine, on the thirteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EURASIAN BREWERY HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, with registered office in 26, New Street GB-JE2 3RA, Jersey, registered at the Registrar of Companies of Jersey under the number 91643, here represented by Mr Konstantinos Alexopoulos, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on July 6th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That "CVCI LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on December 14th, 2007 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1001 dated April 23th, 2008. The Articles of Incorporation have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on May 19th, 2008 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1712 dated July 11th, 2008;

- That the share capital of the Company amounts to eight hundred twelve thousand five hundred euro (812,500.- EUR), represented by thirty-two thousand five hundred (32,500) share quotas with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) each;

- That the appearing party is the current partner of the Company;

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda*

1. To change the registered address of the Company to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and to amend Article 3 paragraph 1 and 2 of the Articles of Incorporation of the Company;

2. Miscellaneous.

*First and sole resolution*

The Partner decided to transfer the registered office of the Company from L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy to L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall and to amend Article 3 paragraph 1 and 2 as follows:

**" Art. 3. paragraph 1 and 2. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le 13 juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EURASIAN BREWERY HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, établie et ayant son siège social à 26, New Street GB-JE2 3RA, Jersey, inscrite au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 91643, ici représentée par Monsieur Konstantinos Alexopoulos, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 6 juillet 2009.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que CVCI LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 14 décembre 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1001 du 23 avril 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 mai 2008 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1712 du 11 juillet 2008;

- Que le capital social de la Société s'élève à huit cent douze mille cinq cents euros (812.500,- EUR), représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour*

1. Changement du siège social de la Société au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et de modifier l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> des statuts de la Société;

2. Divers.

*Première et unique résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et de modifier l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Schuttrange par décision du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Alexopoulos et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28198. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009102369/98.

(090123179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Twinfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.904.

Bilan de clôture au 13/07/2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102344/10.

(090122340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Graphique Systèmes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 39.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102343/10.

(090122339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Châtelet Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102340/10.

(090122336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Oil & Gas Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102349/10.

(090122346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**Oracle Belgium B.V.B.A. (Succursale de Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.060.

EXTRAIT

Il y a lieu de préciser dans l'adresse du siège social de la Société que le numéro est le 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009102218/14.

(090121940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**SPECO, Special Products Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10.

R.C.S. Luxembourg B 93.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Bertrange, le 03.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102206/10.

(090122097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**BBL International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102226/10.

(090122442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**E.H.F.R. S.A., European Health Food Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Lullange, 1, Antoniushof.

R.C.S. Luxembourg B 95.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 03.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102202/10.

(090122099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

---

**H Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.959.

EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 22 juillet 2009:

- Cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B125.624, à III CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS (anciennement dénommée G Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.958.

- Quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l., ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.729, à VIII INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (anciennement F Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.957

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2009.

*Pour H Chateau VII S.à r.l.*

Raphael Kemba-Tshilumba

Référence de publication: 2009101449/24.

(090121556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

---